

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 4 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze et le quatre du mois de juillet, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur départemental adjoint,  
Commandant Sébastien LAMADON-PERIE, chef du groupement territorial Tarn OUEST,  
Commandant Éric HEBERLE, chef du groupement territorial Tarn SUD,  
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,  
M. Laurent VANDENRIESSCHE, conseiller général du canton de Saint-Pal-Cap-de-Joux,  
Mme Maryline LHERM, conseiller général du canton de Lisle sur Tarn,  
Mme Ludivine PAYA DELMON, adjointe au maire de Rabastens,  
Lieutenant Philippe SUBREVILLE.

**Présents :**

**Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Roland FOISSAC (suppléant de M. Serge ENTRAYGUES), Georges BOUSQUET, André FABRE, Georges PAULIN, Michel VIDAL, André MAILLE, André CABROL, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.  
Mmes Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

**Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, LTN Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL (suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

**Absents excusés :**

MM. Jean-Marie FABRE, Jacques THOUROUDE, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 16/ pouvoirs : 0/ votants : 16.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 23 juin 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°044/CA - 07/14**

**OBJET : Indemnité de conseil au payeur départemental**

L'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 (J.O. du 08 août 1990) institue le versement d'une indemnité de conseil au payeur départemental.

Considérant que l'attribution de cette indemnité doit faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration lors de tout renouvellement de ses membres et lors de chaque changement de comptable ;

Considérant que le renouvellement partiel de ses membres a été opéré par l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014 de proclamation des résultats des élections des représentants des communes et EPCI appelés à siéger au CASDIS qui se réunit lors de sa séance d'installation le 4 juillet 2014,

.../...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

➤ de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil à M. Vincent LELONG au taux de 100% à compter du mois de juillet 2014.

Pour extrait certifié conforme,  
président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **16 juillet 2014**  
et de la publication-notification du **16 juillet 2014**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité